



APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Mise en œuvre d'actions
du projet état civil de
l'Organisation internationale
de la Francophonie (OIF)
à Madagascar

1. CONTEXTE ET ENJEUX

Depuis 2020, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) met en œuvre le projet état civil, dont l'objectif est de contribuer au renforcement et à la modernisation des systèmes d'état civil dans l'espace francophone, afin de favoriser l'enregistrement systématique des faits d'état civil, et en particulier l'enregistrement des naissances.

À Madagascar, le projet état civil est déployé depuis 2021 en appui aux priorités nationales, notamment à travers la Stratégie nationale 2018–2027 du Gouvernement malgache. Il s'articule autour d'actions de :

- **ratrappage** de l'enregistrement des naissances (enregistrement rétroactif) ;
- **renforcement des capacités** des acteurs impliqués dans la chaîne d'état civil ;
- **sensibilisation des communautés** à l'importance de l'enregistrement des naissances et à ses procédures.

Dans ce cadre, l'OIF souhaite poursuivre et renforcer son accompagnement en s'appuyant sur des organisations de la société civile (OSC) disposant d'une expertise en matière d'état civil, de droits humains, d'intervention dans le secteur de l'éducation et en approches communautaires, ainsi que d'un ancrage territorial avéré dans les zones d'intervention ciblées afin de contribuer efficacement à l'accès à l'identité juridique.

2. OBJECTIFS DE L'APPEL À CANDIDATURES

La Représentation de l'OIF pour l'océan Indien (REPOI) lance le présent appel à manifestation d'intérêt afin d'identifier et de présélectionner des organisations de la société civile légalement constituées à Madagascar, souhaitant soumettre des propositions de projet techniques et financières.

Objectif général

Les projets soumis devront contribuer à l'amélioration durable du système d'enregistrement des naissances à Madagascar en renforçant la sensibilisation communautaire, l'implication des leaders d'influence ainsi que les communautés éducatives, afin d'élargir et de faciliter l'accès à l'identité juridique et aux droits fondamentaux, notamment pour les jeunes filles.

Les propositions devront contribuer à l'atteinte des résultats suivants :

- **accroître le taux d'enregistrement des naissances** dans les zones d'intervention ciblées ;
- **renforcer les connaissances et les capacités des communautés** sur l'importance de l'enregistrement des naissances ainsi que sur les procédures correspondantes ;
- **mobiliser et former des relais communautaires** (leaders religieux et traditionnels, enseignants, agents de santé, accoucheuses traditionnelles, etc.) en tant qu'ambassadeurs de l'état civil ;
- **favoriser et promouvoir l'égalité d'accès à l'éducation** entre les filles et les garçons, l'accès au cycle secondaire étant conditionné à la détection d'un acte de naissance.

3. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES

Dans le cadre du présent appel à projets, sont éligibles les activités visant à renforcer l'enregistrement des faits d'état civil et à promouvoir l'accès effectif aux droits, en particulier le droit à l'éducation. À ce titre, les actions suivantes pourront être soutenues :

- campagnes de sensibilisation communautaire sur l'importance de l'enregistrement des naissances et ses liens avec l'accès à l'éducation et aux services sociaux ;
- actions d'information et de vulgarisation des procédures d'enregistrement des naissances auprès des populations, notamment dans les zones rurales et enclavées ;
- formation et accompagnement des relais communautaires (leaders religieux et traditionnels, enseignants, agents de santé, accoucheuses traditionnelles) ;
- appui à l'organisation d'opérations de déclaration et d'enregistrement des naissances, en lien avec les services compétents ;
- organisation d'audiences foraines dédiées à l'enregistrement des naissances ;
- actions visant à réduire les obstacles à l'accès à l'éducation liés à l'absence d'actes d'état civil, en particulier pour les filles ;
- production et diffusion de supports de communication et de plaidoyer relatifs à l'état civil et au droit à l'éducation.

4. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Peuvent soumettre une candidature les organisations répondant aux critères suivants :

- être une organisation de droit malgache, légalement constituée à Madagascar (ex. ONG, associations à but non lucratif, fondations, organisations communautaires de base, plateformes, fédérations ou consortiums d'OSC) ;
- justifier d'au moins deux (2) ans d'expérience avérée dans un ou plusieurs des domaines suivants : mobilisation communautaire, droits de l'enfant, égalité femmes-hommes, identité juridique / état civil ;
- disposer d'une capacité opérationnelle effective dans les zones d'intervention concernées (ressources humaines, logistique, réseau local).

4.2 Critères de sélection

- Qualité et pertinence de la proposition technique au regard des objectifs de l'appel ;
- ancrage territorial et capacité de mobilisation communautaire ;
- approche inclusive et sensible au genre (égalité femmes-hommes) ;
- expérience de mise en œuvre d'activités en milieu scolaire ;
- une expérience antérieure de partenariat avec l'OIF et la maîtrise des procédures de partenariat de l'OIF peuvent constituer un avantage.

NB : La REPOI se réserve le droit de procéder à toute vérification nécessaire (conformité des pièces, références, capacité opérationnelle) lors de l'instruction des dossiers.

5. DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit obligatoirement inclure les éléments suivants :

1. Lettre de manifestation d'intérêt signée par le représentant légal de l'OSC ;
2. Documents administratifs de l'organisation (statuts, récépissé d'enregistrement, NIF/STAT si disponible, etc.) ;
3. Proposition technique présentant notamment :
 - contexte et justification ;
 - objectifs et résultats attendus ;
 - stratégie d'intervention et méthodologie ;
 - zones d'intervention ;
 - plan de mise en œuvre / chronogramme ;
 - dispositif de suivi des activités et résultats (indicateurs).
4. Proposition financière détaillée, cohérente avec le plan d'activités.

NB : Les coûts suivants ne sont pas éligibles et seront automatiquement rejetés :

- les achats d'équipements ou de matériel technique de plus de 5 000 euros ;
- les pertes de change ;
- le crédit aux tiers, remboursement de dettes.

6. MODALITÉS DE SOUMISSION

Les dossiers complets doivent être envoyés par courrier électronique à l'adresse suivante : projet-etat-civil@francophonie.org

Le courrier électronique devra préciser en objet : « Appel à projets état civil », suivi du nom de l'OSC et du titre du projet.

Date limite de soumission : **28 février 2026 à 12h00 (heure d'Antananarivo).**

- Les propositions doivent être rédigées en langue française.
- Les candidatures incomplètes ou reçues après la date limite ne seront pas examinées.

NB : Pour des raisons techniques, le système de messagerie n'accepte pas les messages électro-niques dont la taille totale des pièces jointes dépasse 10 Mo. L'envoi via WeTransfer ou tout autre outil équivalent est fortement recommandé pour les dossiers volumineux.

7. PROCESSUS DE SÉLECTION

Après analyse des dossiers, les OSC seront informées des résultats de présélection. Les organisa-tions retenues seront contactées pour les prochaines étapes du processus de partenariat (éventuelles demandes de compléments, ajustements techniques/financiers, et formalisation du partenariat).

Pour toute question relative au présent appel à manifestation d'intérêt, les candidats peuvent contacter l'équipe-projet état civil à l'adresse : projet-etat-civil@francophonie.org en mentionnant dans l'objet « **État civil** ».

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) est une institution fondée sur le partage d'une langue, le français, et de valeurs communes. Elle rassemble 90 États et gouvernements.

Le rapport sur la langue française dans le monde, publié en 2022, établit à plus de 321 millions le nombre de locuteurs de français. Présente sur les cinq continents, l'OIF mène des actions politiques et de coopération dans les domaines prioritaires suivants : la langue française et la diversité culturelle et linguistique ; la paix, la démocratie et les droits de l'Homme ; l'éducation et la formation ; le développement durable et la solidarité. Dans l'ensemble de ses actions, l'OIF accorde une attention particulière aux jeunes et aux femmes, ainsi qu'à l'accès aux technologies de l'information et de la communication.

La Secrétaire générale conduit l'action politique de la Francophonie, dont elle est la porte-parole et la représentante officielle au niveau international. Louise Mushikiwabo a été élue à ce poste lors du XVII^e Sommet de la Francophonie, en octobre 2018, à Erevan (Arménie). Elle a été reconduite dans ses fonctions lors du XVIII^e Sommet de la Francophonie, en novembre 2022, à Djerba (Tunisie).

53 ÉTATS ET GOUVERNEMENTS MEMBRES

Albanie • Andorre • Arménie • Belgique • Bénin • Bulgarie • Burundi • Cabo Verde • Cambodge • Cameroun • Canada • Canada–Nouveau-Brunswick • Canada–Québec • Centrafrique • Chypre • Comores • Congo • Congo (RD) • Côte d'Ivoire • Djibouti • Dominique • Égypte • France • Gabon • Ghana • Grèce • Guinée • Guinée-Bissau • Guinée équatoriale • Haïti • Laos • Liban • Luxembourg • Macédoine du Nord • Madagascar • Maroc • Maurice • Mauritanie • Moldavie • Monaco • Roumanie • Rwanda • Sainte-Lucie • Sao Tomé-et-Principe • Sénégal • Seychelles • Suisse • Tchad • Togo • Tunisie • Vanuatu • Vietnam • Wallonie-Bruxelles (Fédération)

5 MEMBRES ASSOCIÉS

Émirats arabes unis • France–Nouvelle-Calédonie • Kosovo • Qatar • Serbie

32 OBSERVATEURS

Angola • Argentine • Autriche • Bosnie-Herzégovine • Canada–Nouvelle-Écosse • Canada–Ontario • Chili • Corée du Sud • Costa Rica • Croatie • Dominicaine (République) • Estonie • France–Polynésie française • Gambie • Géorgie • Hongrie • Irlande • Lettonie • Lituanie • Louisiane • Malte • Mexique • Monténégro • Mozambique • Pologne • Sarre (Land de) • Slovaquie • Slovénie • Tchèque (République) • Thaïlande • Ukraine • Uruguay

ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE

26, Rue Prince Ratsimamanga Antaninarenina - B.P. 206 Antananarivo 101
Tél. : +261 (0) 20 22 234 72